

# **L'ESSENTIEL** F3SCT Enseignement Agricole

Réunion de l'instance : 11 juin de 11h30 à 12h30

Il aura fallu un an et demi pour que se tienne cette instance ! 1 heure pour aborder des questions qui concernent plus de 20000 agents, ce n'est pas acceptable ! **L'Élan Commun** rappelle la nécessité de **commencer rapidement les travaux** et espère une **implication plus forte de la DGER** sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail – SSCT. A propos des **moyens** : **L'Élan Commun** souhaite connaître le bureau au sein de la DGER qui va piloter la SSCT. Des moyens doivent également être déployés pour assurer les missions du secrétariat de cette instance (téléphone, ordinateur, frais de mission expertise/formation,...). **L'Élan Commun** a de nouveau dénoncé au niveau ministériel que *Chlorofil* doit être à jour sur les sujets SSCT. Il convient de s'emparer de tout axe du Plan National de Prévention du MASA qui concerne le périmètre de l'enseignement agricole mais également de débattre sur toute thématique qui émergerait de situations locales et régionales. **La pile des sujets SSCT à traiter dans cette instance est vertigineuse** et il convient qu'un **GT soit rapidement mis en place** pour établir un calendrier, une méthode de travail et des priorités d'actions.

## **1. Installation de l'instance**

Pour la DGER les sujets SSCT sont majeurs et la FS-EA est une instance importante. Oui, il faut un GT pour fixer un agenda, travailler sur une méthode. Il faut une articulation avec le SRH

Election de la secrétaire FS-EA : Cécilia Agier - **Élan Commun**

Election du secrétaire adjoint FS-EA : Erwann Coppéré - UNSA

**GT Agenda/fonctionnement FS-EA : 10 juillet à 16h en visio**

**La DGER** refuse qu'un bureau spécifique soit créé pour la SST mais reconnaît qu'un interlocuteur unique en charge des sujets SST est nécessaire. Cet interlocuteur devra être capable de prendre des décisions.

## 2. Alertes DGI et accident grave

Plusieurs alertes DGI ou accident grave ont été lancées dans différentes régions : Région Hauts de France pour menace de mort au couteau, Nouvelle aquitaine pour tentative de suicide, DIREC pour mal être au travail profond et collectif... **Dans les situations de DGI et d'accident grave, des enquêtes de la F3SCT doivent être menées.** Dans le cas du DGI s'il y a divergence sur la réalité du danger ou sur la façon de le faire cesser entre l'administration et les RP, une F3SCT doit être réunie sous 24 heures. Comment expliquer que ces procédures réglementaires ne soient pas mises en place par les chefs de service ?

**Réponse DGER :** La DGER va se rapprocher des directions régionales et chefs d'établissements concernés pour faire le point. Ce sujet sera traité au GT du 10/07.

**L'Élan Commun** indique qu'en amont du GT du 10/07, il est urgent que la DGER rappelle aux chefs de service les procédures réglementaires à appliquer au niveau des FSCT-REA en cas d'alerte DGI et en cas d'accidents graves.

## 3. Registres SST

Nous observons dans les établissements des dysfonctionnements liés à l'utilisation des registres santé et sécurité au travail : pages arrachées, numérotation des pages non suivies voir inexistante, refus de porter les sujets inscrits dans les registres en CoHS. Quelles réponses la DGER entend-t-elle donner à ces situations ?

**Réponse DGER :** La meilleure méthode est de mettre en place des registres SST dématérialisés. Une alerte va être faite aux chefs de service à la rentrée au sujet des registres SST.

